

Élections européennes 2024

**Vers un leadership européen dans la défense
des droits des personnes handicapées**

Les droits des personnes handicapées, définis notamment par la CDPH (Convention internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées), censée avoir été ratifiée par la France, ainsi que par l'ensemble des Etats européens, et de l'Union européenne elle-même, sont loin d'être compris et respectés.

C'est particulièrement le cas en France, où le handicap est depuis de nombreuses années le premier motif de saisine du Défenseur des Droits pour des faits de discrimination et où la situation a conduit le Comité pour les droits des personnes handicapées de l'ONU à engager un examen global de la situation qui a donné lieu à un rapport soulignant en 2021 le fait que « *la France n'a toujours pas intégré le modèle du handicap fondé sur les droits humains* ».

Si la situation en France n'est pas absolument unique en soi, elle reste quand même très singulière dans un paysage européen marqué par une autoreprésentation des personnes handicapées beaucoup plus forte. En France, la représentation du handicap reste encore largement structurée autour d'associations gestionnaires d'établissements pour personnes handicapées, dont le modèle, basé sur la ségrégation de centaines de milliers de nos concitoyens handicapés, s'oppose, au moins en partie, au respect de ces droits.

Si le poids important de ces associations peut parfois laisser penser qu'elles sont les plus légitimes pour représenter et défendre les personnes handicapées de notre pays, de plus en plus de voix s'élèvent pour contester leur hégémonie, mais aussi dénoncer leurs doubles discours, leurs conflits d'intérêts et les violations des droits dont elles se rendent coupables ou complices au quotidien. Pourtant, du fait du conservatisme très fort que ces associations imposent sur le sujet, les espoirs d'un changement rapide de la situation en France, en l'absence de toute pression extérieure, restent faibles.

Il est donc d'autant plus important que l'Union européenne, parce qu'elle est directement engagée à faire respecter ces droits, s'impose comme acteur central de la révolution sociale qu'impose la CDPH, en particulier en matière de désinstitutionnalisation et d'affirmation du droit à la vie autonome. L'Union européenne doit non seulement mettre en mouvement l'ensemble des Etats membres, mais plus largement fonder un nouveau modèle résolument européen du handicap permettant, dans un cadre de droit harmonisé, aux 87 millions de personnes handicapées que compte l'UE, de jouir pleinement de leur citoyenneté européenne.

C'est l'ambition que porte Volt en France, comme dans toute l'Europe, au travers de son programme pour les élections européennes de juin 2024.

Une Europe garante des droits des personnes handicapées

La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), entrée en application en 2010, a ouvert une ère nouvelle dans la reconnaissance de ces droits comme droits humains fondamentaux. Pour les 87 millions de personnes handicapées vivant dans l'Union européenne (18% de la population), c'est un changement majeur, compte tenu des violations massives de ces droits subies auparavant.

Un changement toutefois encore trop théorique, car en dépit de leurs engagements, plusieurs Etats européens, dont la France, persistent dans la conduite de politiques publiques contraires à ces droits et les réformes attendues n'avancent pas ou pas assez vite. L'Union européenne, également partie prenante de cette convention et engagée à ce titre à faire respecter ces droits, a donc un rôle particulièrement fort à jouer, pour accompagner et, le cas échéant, contraindre, les Etats européens, afin que ces droits deviennent au plus vite une réalité concrète à l'échelle européenne.

Volt portera au Parlement européen une voix forte afin que l'Union européenne agisse beaucoup plus fermement pour faire respecter les droits humains en général et les droits des personnes handicapées en particulier. Nous proposons notamment de :

- **Créer une Agence Européenne du Handicap pour assurer une implémentation harmonisée des droits** prévus dans le cadre de la CDPH.
- **Contraindre les États membres** ne l'ayant pas encore fait **à ratifier le protocole facultatif à la CDPH**, afin de permettre la saisine directe du Comité pour les Droits des Personnes Handicapées de l'ONU
- **Intégrer la CDPH en tant que norme contraignante dans le cadre juridique de l'UE**, en reconnaissant les **observations générales du Comité des droits des personnes handicapées** comme interprétations faisant autorité, conformément à la résolution du Parlement européen du 18 juin 2020 sur la stratégie européenne en matière de handicap après 2020, et permettre aux citoyens européens handicapés de s'en prévaloir.
- **Abolir les régimes de protection discriminatoires, comme la tutelle**, qui privent les personnes handicapées de leur capacité juridique, en soutenant la mise en œuvre de nouveaux modèles de prise de décision assistée.
- **Introduire une loi européenne contre les discriminations** qui étend les protections existant dans le domaine de l'emploi à d'autres domaines tels que la sécurité sociale, l'éducation et la fourniture de biens et de services, y compris le logement.
- **Renforcer les sanctions contre les crimes de haine**, y compris contre **les discours de haine et la violence numérique**, en élargissant la définition de ces infractions.

- **Revoir la proposition de directive sur les poursuites-bâillons (SLAPP) visant à lutter contre les poursuites abusives à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits humains**, et s'assurer qu'elle contient des garanties suffisantes pour protéger les personnes et les organisations **qui défendent les droits fondamentaux et notamment les droits des personnes handicapées**.

S'agissant des droits des femmes handicapées, sujettes à des discriminations et à des violences nettement plus importantes, nous proposons en particulier de :

- **Criminaliser les stérilisations et les contraceptions forcées**, encore pratiquées dans plus de la moitié des Etats européens, y compris en France.
- **Inciter à la ratification de la Convention d'Istanbul** par les États membres ne l'ayant pas encore fait, **et à sa pleine mise en œuvre par l'UE et tous les États membres**.

Une Europe portant la désinstitutionnalisation du handicap et l'affirmation du droit à la vie autonome

Parmi les personnes handicapées, celles qui subissent les violations les plus importantes de leurs droits sont celles qui vivent aujourd'hui en institutions, où elles sont souvent placées de force et sujettes à des risques aggravés de violences et de maltraitance. Il s'agit de ségrégation sous sa forme la plus extrême, selon Gerard Quinn, Rapporteur Spécial du comité pour les droits des personnes handicapées de l'ONU.

Cette situation concerne 1,5 millions de personnes handicapées en Europe, dont près d'un tiers en France, où l'enjeu de la désinstitutionnalisation avance d'autant moins vite que les associations qui gèrent les établissements pour personnes handicapées, sont aussi celles qui s'arrogent le droit de parler à leur place, avec la bénédiction des pouvoirs publics.

Pour que l'UE contribue à changer cette situation, nous envisageons en particulier de :

- **Proposer une directive sur la désinstitutionnalisation et faire plus largement pression sur les États membres** pour qu'ils définissent des **feuilles de route claires de sortie du modèle institutionnel**. Cette transition devra impérativement comprendre le **déploiement des services d'assistance personnelle** nécessaires à une participation active des personnes handicapées dans la société et à la **mise en œuvre effective de leur droit à la vie autonome**.
- **Interrompre immédiatement** toute utilisation de Fonds européens pour financer **la construction de nouveaux établissements pour personnes handicapées en Europe**.

Une Europe inclusive et durable

Au-delà de la protection effective des droits et de leur bonne application au plan juridique, la construction d'une société inclusive à l'échelle de l'Europe suppose d'agir par des politiques actives dans tous les domaines. C'est aussi un enjeu clairement affirmé des principes du développement durable, qui supposent de ne laisser personne de côté et d'agir concrètement, non seulement pour faire reculer les discriminations et les inégalités, mais aussi en veillant à la participation de tous et notamment des personnes handicapées.

Alors que plus de la moitié des personnes handicapées en Europe rapportent avoir subi des discriminations, qu'en France le handicap est le premier motif de saisine du Défenseur des Droits pour discrimination et qu'en réalité le système validiste dominant est tellement intégré à nos modes de pensée, que l'essentiel des discriminations concernant le handicap sortent encore de notre champ de représentation sur le sujet, le chantier est considérable.

Au titre des enjeux de développement durable

Pour avancer dans la construction de cette Europe inclusive et durable, permettant à chacun de réaliser son potentiel et où les personnes handicapées pourront pleinement jouir de leur citoyenneté européenne, Volt propose tout d'abord de :

- **Accroître les efforts des institutions européennes pour coordonner la collecte et l'utilisation des données en vue de créer des indicateurs économiques plus durables**, enjeu particulièrement sensible en ce qui concerne le handicap, inscrit la fois dans la CDPH et dans les Objectifs de Développement Durable (ODD)
- **Utiliser les indicateurs de durabilité et de qualité de vie** en tant qu'indicateurs clés de performance, et comme contribution aux politiques européennes et à l'application des règles fiscales européennes, du budget européen et du processus dit du « semestre européen »
- **Augmenter les investissements dans l'innovation dans le domaine des biens publics et des services financés par l'État**, mis de côté pendant trop longtemps. La santé, l'éducation, la cybersécurité, l'IA centrée sur l'humain, les microtechnologies et les réseaux de communication **doivent fonctionner pour toutes les citoyennes et tous les citoyens de l'UE et être orientés vers des projets clairement axés sur la durabilité** et la croissance verte.

Dans l'accès au monde du travail

Le respect et la dignité sont la boussole qui guide notre aspiration à des droits renforcés pour les personnes actives, à des salaires décentés, à des protections en matière de santé et

de sécurité, à des droits de syndicalisation et à des modalités de travail flexibles. Volt propose de :

- **Garantir l'égalité des chances** dans l'accès au travail, **combattre sans discrimination**, et **sanctionner les entreprises qui n'offrent pas un cadre d'emploi inclusif**.
- Mettre en place un **filet de sécurité sociale complet**, offrant la liberté de prendre des risques sans le spectre de l'instabilité financière, **pour tous les travailleurs et entrepreneuses**, dans le champ du **salariat** comme de **l'entrepreneuriat**.

Dans l'accès à l'éducation

Le paradigme éducatif que nous envisageons est révolutionnaire. Il **place l'étudiant au centre**, adoptant un **apprentissage interdisciplinaire** et privilégiant le travail collectif **autour de projets**. L'éducation, selon nos aspirations, va au-delà de la simple acquisition de connaissances - elle forme des citoyens responsables, en inculquant la pensée démocratique, l'éducation aux médias et la pensée critique. Selon nos aspirations, les enfants doivent, dès le plus jeune âge, être **stimulés par une éducation inclusive**, sensible au genre et à la culture.

Sur ces bases, Volt propose en particulier de :

- **Soutenir le développement d'un système éducatif inclusif et de qualité, gratuit, accessible et offrant à chaque enfant la possibilité de réaliser son potentiel**, notamment en fournissant un **soutien pédagogique** supplémentaire **aux enseignants** et un **soutien social** supplémentaire aux **enfants quelque soit leur handicap**.

Dans l'accès à la santé

Notre parcours vers une société inclusive s'appuie sur un engagement résolu en faveur de **soins de santé accessibles** à toutes et tous. Plus spécifiquement, Volt propose de :

- **Rendre l'avortement sur demande accessible en droit et en pratique** dans l'ensemble de l'UE **en supprimant** toutes les charges et **tous les obstacles** à l'accès et à la fourniture de soins liés à l'avortement.
- Veiller à ce que **toutes les formes de contraception soient fournies gratuitement** ou remboursées par la sécurité sociale **pour tout le monde**, quel que soit l'âge.

Dans le domaine du logement et des transports

Afin de permettre à tous de prospérer ensemble, nous voulons contribuer à faire émerger en Europe un tissu de **villes dynamiques, accessibles et connectées**, offrant des **logements abordables et accessibles**. Nous proposons en particulier de :

- **Permettre à l'UE de fournir un financement direct aux villes** pour les soutenir, indépendamment des sanctions potentielles pour le pays et de mettre en place un système d'échange de meilleures pratiques pour les villes afin, entre autres, de **Financer la création de villes et de villages agréables à vivre, accessibles à toutes et à tous**, disposant de lieux de rencontres sociales, d'espaces verts et d'activités récréatives ;
- **Faire du transport local abordable et accessible une réalité pour toutes les Européennes et tous les Européens**, avec la création d'un réseau de transport urbain et de réseaux ferroviaires urbains et suburbains complets et fiables ;
- **Créer une Autorité européenne des transports (AET)**, dotée d'un rôle consultatif lors de l'élaboration des lois et de ressources financières propres, afin de transférer les responsabilités au niveau européen. **L'AET supervisera les investissements dans les infrastructures ferroviaires** transfrontalières et à grande vitesse dans toute l'Europe. Chargée plus largement de **promouvoir l'innovation et la durabilité** dans les secteurs de l'aviation et du transport maritime, l'AET sera en position de **garantir une meilleure prise en compte des exigences d'accessibilité** dans tous les transports.
- **Mettre en place une plateforme unifiée de billetterie ferroviaire** sur laquelle tout usager des chemins de fer peut saisir les noms de deux gares situées en Europe, obtenir un itinéraire et réserver un billet. Cette plateforme permettra de **mobiliser de manière harmonisée les services d'assistance** éventuellement nécessaires pour **permettre à tous les passagers handicapés de voyager en Europe**.

En matière de participation politique

La participation des personnes handicapées à la vie démocratique est un enjeu fondamental dans la construction d'une Europe inclusive et durable, en particulier d'une sous-représentation particulièrement forte des (1% seulement des eurodéputé.e.s et une seule femme handicapée élue au Parlement européen !). Volt propos à ce titre de :

- **Rendre le vote et la possibilité d'être élu au Parlement européen aussi accessibles que possible** et européeniser complètement les élections

européennes, afin que les députés européens soient réellement responsables devant les citoyens.

- Mettre en place des systèmes pour soutenir tout le monde, et **notamment les personnes handicapées**, dans leur participation au processus démocratique.

Une Europe portant ses valeurs sur la scène internationale

Le rôle de l'Union européenne dans la défense des droits des personnes handicapées ne doit pas se limiter à la seule amélioration de la situation des citoyens handicapés européens. L'Europe doit porter une politique étrangère progressiste, mais aussi une politique migratoire et d'accueil des demandeurs d'asile, qui prenne pleinement en compte l'ensemble des enjeux de droits humains, et donc également des droits des personnes handicapées.

En matière de politique étrangère et de coopération, et afin que l'UE porte une voix unique et progressiste pour l'UE dans le monde, Volt propose de :

- **Interrompre immédiatement** toute utilisation de Fonds européens pour financer **la construction de nouveaux établissements pour personnes handicapées** dans le cadre de ses actions de coopération.
- Restructurer le Service européen d'action extérieure (SEAE) en le transformant en **Ministère des Affaires étrangères de l'Union européenne** (MAEUE), afin de rationaliser et d'optimiser l'appareil diplomatique européen pour en améliorer l'efficacité, l'efficacite et l'influence mondiale. Ainsi, le MAEUE sera l'unique représentant de l'UE en matière de **coopération internationale**, de **droits humains**, de **justice internationale**, de voisinage et d'élargissement, et d'**aide humanitaire**.
- Intégrer une **politique étrangère féministe (PEF)** au sein du MAEUE et des ministères des affaires étrangères des États membres. Sur le plan interne, ceci nécessitera d'assurer une participation égale des femmes et **d'autres groupes défavorisés, notamment de personnes handicapées**, au sein du service diplomatique de l'UE, y compris à des postes de direction.
- Intégrer l'obligation de respecter les **droits humains** et la durabilité écologique dans tous les **accords commerciaux**, et revoir les accords existants ou interrompre les négociations en cours si des violations récurrentes sont constatées.

S'agissant plus spécifiquement de la politique migratoire de l'UE et de l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, Volt propose également de :

- Soutenir l'engagement de l'Union européenne en faveur des **droits humains** et du **respect de ses obligations internationales**, et garantir l'intégrité des processus de demande d'asile au sein de l'UE.
- Veiller que les **demandeuses et demandeurs d'asile** ayant des besoins particuliers en matière d'accueil, et en particulier les **personnes handicapées**, bénéficient de **conditions adaptées**, y compris en matière de réinsertion et de réadaptation.
- Prévoir des **procédures simplifiées** pour éviter les retards inutiles et **protéger les personnes en situation de vulnérabilité**, notamment les mineur.es – non accompagné.es –, les femmes enceintes et les **personnes handicapées**, qui doivent être identifiés tout au long de la procédure d'asile, en particulier à l'arrivée, et bénéficier d'un **soutien adéquat**.
- Veiller à ce que les **droits humains** soient **sauvegardés dans tout pacte migratoire** avec des pays tiers, de tels pactes migratoires comportant nécessairement un indicateur de respect des droits humains.
- Intégrer les **perspectives féministes et du handicap** à la lutte contre le trafic d'être humains, en se concentrant sur les stratégies de prévention.